

Subject: KEAC position paper
Date: Monday, April 30, 2012 2:56:41 PM ET
From: Stéphanie Benoit
To: maiku@makivik.org

Mr. Michael Gordon,

The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) was established pursuant to Section 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement. It is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. As such, it is the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, the Kativik Regional Government and the Northern villages.

We met each other at "Kuuujuaq mining workshop 2012". As you asked, attached there are KEAC position paper about Bill 14, Bill 79 and "Current and Future Transportation Infrastructure Development in Nunavik". All are related to mining development.

For questions or comments, do not hesitate to contact me. I invite you to visit KEAC website <http://www.keac-ccek.ca/en/environmental-procedure/procedure-in-nunavik.php>

Regards,

Stéphanie Benoit, Secrétaire exécutive
Comité consultatif de l'environnement Kativik /
Kativik Environmental Advisory Committee

C. P. 930, Kuuujuaq (Québec) J0M 1C0
(819) 964-2961 poste 2287
(819) 964-0694
sbenoit@krg.ca

Subject: FW: Minutes of the 171st meeting of the James Bay advisory committee on the environment
Date: Monday, April 30, 2012 5:00:01 PM ET
From: Stéphanie Benoit
To: Sylvie Létourneau, Paule Halley, Denyse Gouin, Claude Abel, Tremblay, Gilles H., Thessa Girard-Bourguoin, Michael Barrett, c.arngak@avataq.qc.ca, Adamie Kalingo, Nancy Dea

Good afternoon,

Bellow there are links to get minutes of the 171st meeting of the James Bay advisory committee on the environment (French and English versions). Some subjects could be related to KEAC interests.

Have a good reading!

Stéphanie Benoit, Secrétaire exécutive
Comité consultatif de l'environnement Kativik /
Kativik Environmental Advisory Committee

C. P. 930, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
(819) 964-2961 poste 2287
(819) 964-0694
sbenoit@krg.ca

From: "Marc Jetten (CCEJC-JBACE)" <marc.jetten@ccebj-jbace.ca>
Date: Mon, 26 Mar 2012 16:09:01 -0400
To: Nicole Gougeon <n.gougeon@cccpp-hftcc.com>, Stéphanie Benoit <sbenoit@krg.ca>, Michael O'Neill <michael.oneill@mddep.gouv.qc.ca>, Marie Gosselin <marie.gosselin@ccqf-cqfb.ca>, Serge Larivière <slariviere@osrcpc.ca>, Stéphane Cossette <stephane.cossette@mddep.gouv.qc.ca>
Cc: Louise Bélanger <louise.belanger@ccebj-jbace.ca>
Subject: Compte rendu de la réunion du CCEBJ du 29 novembre 2011

Bonjour,

Veillez trouver en lien, à titre d'information, les versions française et anglaise du compte rendu adopté de la réunion du 29 novembre 2011 :

<http://www.ccebj-jbace.ca/francais/organisation/documents/CR-171.pdf>

<http://www.ccebj-jbace.ca/english/organization/documents/Minutes-171.pdf>

Meilleures salutations,

Marc Jetten
Secrétaire exécutif – Executive Secretary
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
514-286-4400
marc.jetten@ccebj-jbace.ca
www.ccebj-jbace.ca



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada

Sous-ministre
adjoint principal

Senior Assistant
Deputy Minister

Ottawa, Canada
K1A 0H4

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

. APR 19 2012

30 Avril 2012

Sylvie Létourneau
Chairperson
Kativik Environmental Advisory Committee
930 Kuuujuaq
KUJJUAQ QUÉBEC
J0M 1C0

Strengthening the Environmental and Social Impact Assessment and Review Procedure in Nunavik

Dear Madame Létourneau:

I received your letter dated September 13, 2011, regarding the review of the lists of development projects subjected to and exempt from the impact assessment and review process under Section 23, of the James Bay and Northern Quebec Agreement.

I also received your committee's recommendations and appreciate the intent of increasing the efficiency of the process.

To this end, our office will be in contact with Quebec and the representative of the Inuit of Quebec in order to set up an exploratory meeting to discuss your recommendations.

Respectfully yours,

Natalie Neville
Director
Treaty Management -Quebec/Atlantic team
Implementation Branch
Aboriginal Affairs and Northern Development Canada

Subject: KRG project nominated for "Phénix de l'environnement" award

Date: Friday, April 27, 2012 11:04:40 AM ET

From: Meredith Griffiths

To: Kativik Regional Government, KRPF Administration

Hi everyone.

The Kativik Regional Government has been chosen as a finalist in the Municipality category for a "Phénix de l'environnement" award, the highest honor awarded for environmental initiatives in Québec. The KRG project that was nominated is the Abandoned Mineral Exploration Site Rehabilitation Project. Since 2007, KRG has undertaken cleanup work on many abandoned mining sites in Nunavik and has developed strong working partnerships with many Northern Villages, several Northern organizations and the mining industry in the region. It is a true success story on many levels.

Now that the award finalists have been selected by a jury, it is your turn to vote for the project you think is most deserving of the award. Here's how to vote:

1-go the website: <http://www.mddep.gouv.qc.ca/Phenix/concours-coup-coeur/index.htm#fragment-2> (only in French)

2-click on "Je veux voter" in the top right-hand corner

3-select "Administration Régionale Kativik" from the list,

4-enter your email at the bottom (one vote per e-mail address) and once all this is done...

5-you have to open the email you receive at the address you provided and click the link at the bottom which reads "Phénix de l'Environnement" in order for your vote to actually be submitted.

You have until May 18, 2012 to vote.

Thanks!

--

Nancy Dea

Environmental Specialist

Tel: 819-358-2566

Fax: 819-358-2568

Cell: 819-350-0735

e-mail: nancyldea@gmail.com

Subject: Re: Planification écologique du nord: symposium scientifique international
Date: Wednesday, April 18, 2012 2:21:59 PM ET
From: Stephanie Benoit
To: Suzann Methot
BCC: Sylvie Létourneau

Bonjour,

Lors de la dernière conférence téléphonique du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), les membres ont discuté de l'invitation que le comité a reçu pour le symposium scientifique international sur la planification écologique du nord; ils vous remercient d'ailleurs d'avoir considéré la participation du CCEK. Toutefois, j'ai le regret de vous informer qu'il ne sera pas possible pour le comité de prendre part à la rencontre. M. Michael Barrett y sera bien, mais à titre d'employé de l'Administration régionale Kativik. En contre partie, le CCEK accepte que son avis intitulé "L'engagement gouvernemental de consacrer 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, au maintien de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles" soit publié sur le site de références pour les participants du symposium:

-Version française: [L'engagement gouvernemental de consacrer 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, au maintien de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.](#)

- Version anglaise: [Submitted to the ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concerning the government commitment to dedicate 50% of Plan Nord lands to environmental protection, maintaining biodiversity, promoting our natural heritage and a variety of types of development that do not rely on industrial activities](#)

Rendu au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en novembre 2011, l'avis comporte des recommandations qui permettront aux participants de prendre connaissance de la position du CCEK en matière de "respect des acquis et des mécanismes de planification territoriaux", de "planification écologique" et de "notion d'activités industrielles".

Le développement durable comporte des enjeux primordiaux pour le Nunavik. C'est pourquoi le CCEK entend demeurer actif dans ce dossier.

Respectueusement,

Stéphanie Benoit, Secrétaire exécutive
Comité consultatif de l'environnement Kativik /
Kativik Environmental Advisory Committee

C. P. 930, Kuujuaq (Québec) J0M 1C0
(819) 964-2961 poste 2287
(819) 964-0694
sbenoit@krg.ca

From: Suzann Methot <smethot@borealcanada.ca>
Date: Fri, 17 Feb 2012 11:40:46 -0500
To: Stephanie Benoit <sbenoit@krg.ca>
Cc: Michael Barrett <MBarrett@krg.ca>
Subject: Planification écologique du nord: symposium scientifique international



ᑲᑎᑏᑦ ᑖᑦᑎᑦᑎᑦᑖᑦ ᑖᑎᑎᑦᑖᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujjuaq, le 18 avril 2012

Madame Diane Jean
Sous-ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Prévisions budgétaires 2012-2013 du CCEK

Madame la sous-ministre,

Conformément à l'article 2 de l'entente administrative, signée en juillet 2005 entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), nous vous présentons les prévisions budgétaires du CCEK pour l'année fiscale 2012-2013.

Comme vous le constaterez à l'examen des prévisions ci-jointes, une augmentation des charges annuelles a été prévue pour l'année 2012-2013. Le CCEK voudrait attirer votre attention, d'une part, sur la hausse des frais reliés à la location de bureau du secrétariat situé à Kuujjuaq et, d'autre part, sur la création d'un poste de spécialiste en environnement à temps partiel. Afin d'assurer un dynamisme certain en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik, le nouveau poste contribuera à mieux rencontrer les objectifs énoncés dans le plan d'action 2009-2014 du comité et satisfaire aux exigences de son mandat concernant les développements anticipés par le Plan Nord. Le CCEK estime donc que ses dépenses annuelles passeront d'environ 239 000\$ (année financière 2011-2012)¹ à 275 700\$ (année financière 2012-2013).

Le CCEK a prévu en parallèle amoindrir le surplus accumulé au cours des dernières années; ce dernier étant estimé à 110 000\$ au 31 mars 2012. Ce surplus constitue cependant une réserve essentielle pour le CCEK. En effet, les prévisions budgétaires 2012-2013 ne comprennent pas les frais de logement et les autres frais connexes engagés normalement pour un secrétaire exécutif. En fait, des circonstances particulières éliminent actuellement cette charge. Dans le cas où ce poste deviendrait vacant, le CCEK devrait être en mesure de pourvoir aux dépenses normalement encourus par ce dernier qui s'élèvent à environ 40 000\$.

¹ Préparés par une firme comptable indépendante, les états financiers 2011-2012 seront disponibles dans les prochains mois.

De plus, ce surplus sert de fonds d'exploitation lorsque la subvention annelle n'est pas déposée en début d'année financière, et ce, tel que prévu à l'entente administrative.

Le CCEK se montre disponible pour répondre à toutes questions. Dans la continuation de l'exercice de son mandat, et ce afin de toujours mieux servir les communautés du Nunavik ainsi que les institutions gouvernementales, il souhaite donc que l'administrateur provincial reconduise à son égard une subvention de 240 000 \$ pour l'exercice financier 2012-2013.

Veuillez agréer, Madame la sous-ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,



Sylvie Létourneau

p.j.



Le 17 avril 2012

Monsieur Michael Barrett
Président
Comité consultatif de l'environnement Kativik
C.P. 930
Kuuujuaq (Québec) J0M 1C0

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt de votre lettre datée du 27 février dernier concernant les frais exigibles pour les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévue au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Vos commentaires sont appréciés. Soyez donc assuré que vos suggestions seront considérées lors de l'analyse en cours de la tarification.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre,

Diane Jean

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

30 avril 2012

Bureau de la sous-ministre

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

17 avril 2012

Québec, le 10 avril 2012

Madame Sylvie Létourneau
Présidente
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 930
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Madame la Présidente,

Au nom de la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Diane Jean, nous accusons réception de votre lettre du 2 avril 2012 concernant la stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques.

Votre correspondance est transmise au bureau du sous-ministre adjoint à la Direction générale des changements climatiques, de l'air et de l'eau, monsieur Charles Larochelle, pour prise en compte des commentaires et suggestions formulés par le CCEK.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Paul Letendre
Adjoint exécutif
de la sous-ministre

Québec, le 8 mars 2012

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

10 avril 2012

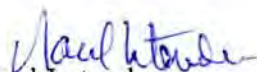
Monsieur Michael Barrett
Président
Comité consultatif de l'environnement Kativik
C.P. 930
Kujjuaq (Québec) J0M 1C0

Monsieur le Président,

Au nom de la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Diane Jean, nous accusons réception de votre lettre du 27 février 2012 concernant les frais exigibles pour les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévue au chapitre 11 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Votre correspondance est transmise au bureau du sous-ministre adjoint à la direction générale de l'expertise hydrique, de l'analyse et des évaluations environnementales, monsieur Jacques Dupont, pour analyse.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Paul Letendre
Adjoint exécutif
de la sous-ministre



ᑲᑎᑲᑦ ᑖᑕᑎᑕ-ᑎᑕᑦᑲᑦ ᑖᑎᑎᑲᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujjuaq, le 2 avril 2012

Madame Diane Jean
Sous-ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques

Madame la sous-ministre,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) tient à féliciter le gouvernement du Québec pour l'élaboration du Projet de stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020. En raison des conséquences importantes actuelles et anticipées du réchauffement du climat dans le Nord-du-Québec, le CCEK est d'avis qu'il sera nécessaire de déterminer rapidement les mesures d'adaptation requises pour le Nunavik.

Nous osons espérer, qu'avec la mise en place de la stratégie, le prochain plan d'action sera davantage axé sur les mesures d'adaptation. Il est important au nord de mettre de telles mesures en place rapidement puisque les changements climatiques, sans cesse croissants, ont un impact considérable sur la qualité de vie des Inuits. Veuillez trouver ci-joint les commentaires et suggestions du CCEK qui, souhaitons-nous, seront intégrés au plan d'action 2013-2020.

Enfin, le CCEK aimerait être informé des développements concernant le futur plan d'action, car il porte un grand intérêt à cet enjeu.

Veuillez agréer, Madame la sous-ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

La présidente,

Sylvie Létourneau



ᑲᑎᐱᑲ ᐃᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᐃᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦᑲᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

**Recommandations concernant le futur
plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques**

2 avril 2012

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a pris connaissance du projet de Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020. Compte tenu des conséquences importantes présentes et anticipées du réchauffement du climat dans le Nord du Québec, le CCEK croit qu'il faudra très vite déterminer les mesures d'adaptation requises. Ces mesures devraient faire partie du futur plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 qui découlera de la stratégie. Le présent document présente quelques commentaires et suggestions du CCEK à ce sujet.

1. GESTION DES RISQUES

Comme le gouvernement l'a bien mentionné dans son projet de stratégie, les risques associés aux changements climatiques sont importants au Nunavik et augmentent la vulnérabilité de sa population. Afin de favoriser la résilience de l'environnement et du milieu social, le plan d'action devrait prévoir l'élaboration d'un plan de gestion des risques, incluant les particularités nordiques. Ce plan devrait comprendre un diagnostic de la situation, un plan d'intervention propre à chaque village nordique (mesures d'urgence, d'entretien, d'aménagement, de réaménagement, de surveillance, de révision, etc.) ainsi que des stratégies de communication adaptées à la population concernée.

Identification des risques

Dans le but d'élaborer des scénarios d'adaptation efficace au réchauffement climatique, la constitution d'un bassin de connaissances propre au territoire situé au-dessus du 55^e parallèle nous apparaît nécessaire relativement au maintien de la santé de la population; à la protection et la conservation de la biodiversité; aux processus de dégradation des différentes infrastructures inhérentes au transport maritime, aéroportuaire et routier ainsi qu'à l'environnement bâti. Le gouvernement devrait continuer à encourager les projets de recherche pertinents et à augmenter ses efforts en ce sens. Il devrait également s'assurer que l'information recueillie est accessible à l'ensemble de la communauté et surtout aux habitants du Nunavik.

À cet égard, le CCEK suggère de développer et d'adapter des outils de sensibilisation et de vulgarisation spécifiques pour le grand public inuit et prévoir des mécanismes pertinents de transmission de l'information. Afin que les communautés inuites jouent un rôle de premier plan dans leur adaptation, leur participation pourrait également être considérée davantage notamment lors de la réalisation des différentes étapes des projets de recherche.

Sécurité publique

Le CCEK croit que les mesures prévues au plan d'action devraient contribuer à améliorer la sécurité des habitants du Nunavik ainsi que leur qualité de vie. Ainsi, des mesures d'urgence devraient être prévues afin assurer les services essentiels de chauffage, d'approvisionnement en eau potable et de communication en cas de catastrophe.

Le changement du climat comporte des risques importants et réels pour la sécurité et la santé des Inuits dont le régime alimentaire est encore aujourd'hui fortement composé

d'aliments issus de leurs activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage. Représentant un facteur de cohésion sociale et culturelle, ces activités pourraient être affectées : l'accès au territoire pourrait devenir plus risqué; les routes migratoires de certaines espèces animales pourraient changer; le dégel du pergélisol pourrait faire en sorte que les matières résiduelles dangereuses non contrôlées se répandent davantage et viennent contaminer certaines espèces animales. Le plan d'action devrait promouvoir les initiatives de transmission des informations qui ont un impact majeur sur les activités des Inuits.

2. PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Avec le Plan Nord, un accroissement des projets de développement est à prévoir au Nunavik. Cela entraînera inévitablement une plus grande pression d'adaptation sur l'environnement changeant.

Développement minier

La disposition des résidus miniers, le drainage de surface et les mesures préventives contre la contamination pourraient devenir moins efficaces dans des conditions de réchauffement climatique¹. Le plan d'action devrait tenir compte de ce phénomène en exigeant par exemple que les promoteurs réalisent les études requises et prennent les mesures nécessaires pour diminuer ces risques dans le cadre des nouvelles autorisations à venir. Les promoteurs devraient également être incités à mieux informer la population de leurs projets et des mesures prises pour en réduire les impacts dans le contexte des changements climatiques.

Développement forestier

La région sub-arctique du Nunavik présente un écosystème forestier éminemment fragile et les changements climatiques auront un impact sur les zones forestières. Il existe, à l'heure actuelle, peu d'information au sujet des conséquences du réchauffement climatique sur l'évolution des peuplements forestiers. Dans des mémoires passées, le CCEK a recommandé qu'un groupe de recherche soit créé dans le but de rassembler et de compléter les connaissances actuelles sur la ressource forestière du Nunavik. La vulnérabilité des îlots de forêts, exceptionnelles et importantes pour les communautés autochtones, pourrait donc s'accroître si des activités de coupes forestières se développaient dans la région. Le CCEK a déjà aussi demandé que toutes les activités susceptibles d'entraîner le déclin de la matière ligneuse et des écosystèmes présents dans la région (ex : coupe, récolte de bois, etc.) soient suspendues jusqu'à ce que leurs conséquences pour l'environnement soient démontrés comme étant non risquées.

¹ CONSORTIUM OURANOS, *Savoir s'adapter aux changements climatiques*, 2010, p. 22.



ᑲᑎᐱᑦ ᐃᑦᑎᑦᐱᑦᐱᑦ ᐃᑦᐱᑦᐱᑦᐱᑦ ᑲᑎᐱᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

**Recommendations concerning the Future
2013–2020 Action Plan on Climate Change**

April 2, 2012

The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) reviewed the draft *Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020* (government strategy for climate change adaptation). In light of the significant current and forecast impacts of global warming in Northern Québec, the KEAC believes the necessary adaptation measures must be identified rapidly. These measures should moreover be included in the 2013–2020 action plan to be created under the strategy. Below, the KEAC presents a few of its related comments and suggestions.

1. RISK MANAGEMENT

As clearly indicated in the draft government strategy, the risks associated with climate change are significant in Nunavik and increase the vulnerability of the population. In order to foster the resilience of the natural and social environments, the action plan should provide for the development of a risk management plan that also takes into account characteristics of the North. The action plan should include a diagnosis of the situation, an intervention plan for each Northern village (emergency, maintenance, development, re-development, monitoring and review measures, among others), as well as adapted communications strategies for the targeted population.

Identification of risks

With a view to developing effective adaptation scenarios regarding global warming, a pool of knowledge specific to the region situated north of the 55th parallel should be established regarding public health, biodiversity protection and conservation, as well as the degradation of marine, air and road transportation infrastructure, and built-up areas. The government should continue to foster related research projects and expand its efforts. It should also ensure that collected information is accessible to all stakeholders and especially to the residents of Nunavik.

In this respect, the KEAC suggests that awareness and outreach tools for the Inuit population be developed and adapted, and that relevant mechanisms for disseminating information be planned. To ensure that the Inuit population plays a leading role in these adaptation processes, increased Inuit participation could be ensured, in particular at different stages of research projects.

Public security

The KEAC believes that the measures provided for in the action plan should contribute to improving the safety of Nunavik residents, as well as their quality of life. Accordingly, emergency measures should be planned for essential services: heating, drinking water and emergency communications.

Climate change involves significant and real risks to the health and safety of Inuit, who still today rely heavily on the products of traditional hunting, fishing and trapping for subsistence. As one element of social and cultural cohesion, these activities could be affected: access to the territory could become riskier; the migration routes of some wildlife species could change; and permafrost thawing could result in the further

spreading of uncontrolled hazardous materials and the contamination of certain wildlife species. The action plan should promote the dissemination of information that impacts on Inuit activities.

2. DEVELOPMENT PROJECTS

Under the Plan Nord, an increase in development projects is expected in Nunavik. This will inevitably lead to greater adaptation pressures in the changing environments.

Mining development

The disposal of mine tailings, surface drainage and contamination prevention measures could become less effective with global warming¹. With this phenomenon in mind, the action plan should require, for example, that project proponents complete the necessary studies and implement the necessary measures to reduce these risks with future authorizations. Project proponents should also be urged to better inform the population of their projects and measures to reduce the impacts of their projects in the context of climate change.

Forest development

The subarctic region of Nunavik possesses an extremely fragile forest ecosystem and climate change will have an impact in forest zones. Currently, there is little information on the consequences of global warming on forests. In previous position papers, the KEAC has recommended that a research group be created to gather and complete knowledge on forest resources in Nunavik. The vulnerability of isolated tree stands, exceptional and important for Aboriginal communities, could increase if cutting grows in the region. The KEAC has also previously requested that any activity likely to adversely affect forests and related ecosystems in the region (example: cutting, logging, etc.) be suspended until such time that it is proven that the environment is not at risk from these activities.

¹ CONSORTIUM OURANOS, *Savoir s'adapter aux changements climatiques*, 2010, p. 22.



ᑲᑎᑏᑦ ᑕᑦᑎᑕᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑕᑎᑦᑎᑦ ᑲᑎᑎᑦᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013

PRODUITS (\$)

Contribution du ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs 240 000

Produits totaux 240 000

CHARGES (\$)

Charges d'exploitation, d'administration et financières¹

Salaire et charges sociales

Salaire du secrétaire exécutif (temps plein)	64 300
Salaire du spécialiste en environnement (temps partiel)	29 600
Charges sociales	11 200

Services de comptabilité (service de la paie, vérification comptable annuelle et déclaration fiscale) 7 200

Honoraires de consultations (sous-traitance et frais de voyage) 20 000

Messagerie et poste 2 000

Location de bureau (local, photocopie, services de téléphonie, télécopie et d'Internet) 15 000

Fournitures de bureau (papèterie, matériel informatique, etc.) 2 000

Publicité et promotion (site Internet, affiches, etc.) 15 000

Permis, licences et enregistrements 500

Télécommunications (téléconférences et vidéoconférences) 2 000

Total partiel 168 800

Frais de réunion annuelle (\$)

Rapport annuel (conception graphique, impression et distribution) 8 500

Traduction (rapport annuel, procès-verbaux, lettres, mémoires et avis) 26 000

Frais de voyage et d'hébergement

Secrétaire exécutif	14 000
Spécialiste en environnement	10 000
CCEK (participation de l'ARK : 3 membres x 4 réunions)	33 000
COFEX-Nord (participation de l'ARK : 2 membres x 3 réunions)	10 000

Réunion (location de salle, équipement audiovisuel, etc.) 5 000

Total partiel 106 500

Intérêts, frais et services bancaires (\$)

Gestion de prêt 300

Frais de compte 100

Total partiel 400

Charges totales 275 700

¹ Compte tenu de circonstances particulières, le CCEK n'a pas à déboursier les frais de logements et autres frais connexes pour la secrétaire exécutive.



MINUTES OF THE 171st MEETING OF THE JAMES BAY ADVISORY COMMITTEE ON THE ENVIRONMENT

(Adopted)

DATE: November 29, 2011

PLACE: Cree Regional Authority offices, Montréal

PRESENT: Annie Déziel, Canada
Denyse Gouin, Québec
Ashley Iserhoff, Cree Regional Authority (CRA), Chairman
(by telephone for items 2, 3, 4 and 5)
Eddy Jenniss, Canada
Jean Picard, Canada
Chantal Otter Tétreault, CRA
Isaac Voyageur, CRA, Vice-Chairman
Marc Jetten, Executive Secretary
Graeme Morin, Environmental Analyst

ABSENT: Guy Héту, Québec
Réal Lavigne, Québec
Maryse Lemire, Canada
Norman Wapachee, CRA

GUESTS:

For Item 1d:

Aurora Hernandez, Mining Engineer, CRA

For Item 6:

Cédric Paitre, Aboriginal Advisor, Canadian Wildlife Service, Environment Canada

For Item 8:

Elisabeth Simard, Advisor, Residual Materials Management, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

1. **FILE UPDATE**

a. Plan Nord territory set aside for non-industrial purposes (50%)

The JBACE submitted its brief to the MDDEP on November 10. It will also send a copy to the Minister of Natural Resources and Wildlife (and minister responsible for the Plan Nord), along with a letter reiterating the JBACE's proposal to conduct a strategic environmental assessment of the Plan Nord.

b. Protected areas proposed by Cree communities

A member explained that the MDDEP and CRA are collaborating to create new protected areas and study Cree proposals in this regard. The areas selected should be designated as protected by 2015.

c. Brief on Bill 14 amending the Mining Act

The JBACE sent its brief on November 17, even though the parliamentary committee had already begun considering the bill in detail.

d. Draft letter on impact monitoring of the Opemiska tailings dike failure

In light of the clarifications provided by Aurora Hernandez of the CRA, the secretary will rework the draft letter to the Associate Deputy Minister for Mines (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – MRNF), stressing the positive aspects of the communication established between the MRNF and CRA. However, the JBACE will also encourage the MRNF to involve the community of Waswanipi in the monitoring and restoration process as soon as possible.

e. Draft 2013-2020 Climate Change Action Plan

In follow-up to the presentation on October 13, 2011, the JBACE sent its comments to the Minister of Sustainable Development, Environment and Parks on November 23.

f. Cree Trappers' Association's ice monitoring pilot project

Some of the project funding will come from OURANOS. The Cree Trappers' Association also plans on applying for funding under an Aboriginal Affairs and Northern Development Canada program.

g. Confidentiality agreement regarding access to woodland caribou data

The members agreed to allow the analyst to sign the confidentiality agreement proposed by the MRNF following minor amendments. Henceforth, the analyst will have access to the woodland caribou data held by the MRNF. A member said that the special task force on woodland caribou is scheduled to meet soon. The JBACE analyst will attend the meeting.

h. Local forest projects

The members made a few changes to the draft comments on the proposed directions for local forests. The final version of the comments will be sent to the Associate Deputy Minister for Forests (MRNF).

i. Québec-Cree framework agreement on regional governance

The executive director of the Grand Council of the Crees indicated that the JBACE would be consulted, if appropriate, on matters relating to the environmental and social protection regime during the negotiation process for the final agreement on regional governance.

j. Submission to the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development regarding the review of the Canadian Environmental Assessment Act

A member and the analyst presented the JBACE's brief to the Standing Committee on November 17, 2011. The analyst will submit a written summary of the exchanges as well as a verbatim of a question regarding the Crown's obligation to consult First Nations. The members will then decide whether or not the JBACE should reply to the Standing Committee in writing.

k. Work on the Section 22 public consultation procedure

The analyst and Kelly LeBlanc of the CRA will work together to review the progress report. The members took note of who will be replacing the people who stepped down from the Sub-Committee on Public Consultation.

2. ADOPTION OF THE AGENDA¹

On motion by Annie Déziel, seconded by Chantal Otter Tétreault, the meeting agenda was adopted as amended.

3. ADOPTION OF THE MINUTES OF THE 170TH MEETING (OCTOBER 12 AND 13, 2011)

On motion by Denyse Gouin, seconded by Annie Déziel, the minutes of the 170th meeting of the JBACE were adopted as amended.

4. PROPOSAL FOR STRATEGIC ENVIRONMENTAL ASSESSMENT OF THE PLAN NORD: SUBMISSION BY MICHEL CROWLEY (ENAP)

If the minister responsible for the Plan Nord agrees to meet with the JBACE, the members will consider preparing an explanatory document on strategic environmental assessment (SEA). There is no need to study Michel Crowley's submission at this time.

If the Québec government adopts Bill 27, the JBACE will submit its SEA proposal to the Société du Plan Nord.

5. ADOPTION OF THE BUDGET PROPOSAL FOR THE FISCAL YEAR BEGINNING APRIL 1, 2011

On motion by Jean Picard, seconded by Denyse Gouin, the budget proposal for the 2012-2013 fiscal year was adopted as amended.

The members asked the secretary to see if it would be possible to rent less expensive office space for the years thereafter. This proposal will be put to the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee, which shares the JBACE's current offices.

¹ With Ashley Iserhoff having joined the meeting by phone, there was quorum for items 2 through 5.

6. PRESENTATION BY CÉDRIC PAITRE (ENVIRONMENT CANADA) ON THE RECOVERY STRATEGY FOR WOODLAND CARIBOU, BOREAL POPULATION

Cédric Paitre said that the boreal population of woodland caribou is vulnerable to high predation rates because of its low birth rate and habitat disturbances. The main cause of habitat loss is apparently industrial development (forestry, mining, oil, etc.).

The Woodland Caribou has been listed as threatened under the *Species at Risk Act* since 2003. Environment Canada sets 65% undisturbed habitat in a range as the threshold which provides a measurable probability (60%) for a local population to be self-sustaining. Mr. Paitre went on to say that it can take 50 to 100 years for a woodland caribou population to recover once conservation measures have been implemented.

The national recovery strategy presents the range of the 32 000 boreal caribou across Canada, as well as the size and status of the 57 local populations. The strategy also defines the survival or recovery objectives for the various populations. There are approximately 9 000 boreal caribou in Québec, although the strategy does not say how many of those caribou are found in the four James Bay herds. According to several comments made during consultations with Québec's First Nations, the MRNF holds some of the most recent data. Mr. Paitre said that those data would enable a more accurate portrait of the state of Québec's boreal caribou populations.

Mr. Paitre stressed that Environment Canada has built strong relations with the First Nations, particularly through consultations and projects on traditional ecological knowledge of boreal caribou. This knowledge was used to inform the drafting of the national recovery strategy.

Questions and comments

In reply to a question, Cédric Paitre said that Environment Canada does not have access to data on boreal caribou hunting, but reminded the members that hunting of boreal caribou is permitted for subsistence purposes only. Nor does Environment Canada have information on the percentage of James Bay caribou herds located below the northern limit of commercial timber harvesting. This information would give an idea as to whether or not boreal caribou are vulnerable to forest road development.

A JBACE member was surprised that MRNF-approved general forest management plans contain no measures to protect boreal caribou. Mr. Paitre said that the national recovery strategy sets a baseline upon which the provinces can build with their own recovery plans. Moreover, the provincial governments will be responsible for implementing the national recovery strategy through action plans, the first of which should be ready in 2013.

The JBACE's analyst remarked that if you compare the figures in the national recovery strategy and the December 2010 census, the total boreal caribou population has declined

significantly. Mr. Paitre explained that Environment Canada works with the available data, primarily those provided by the provincial governments.

7. DRAFT COMMENTS ON THE RECOVERY STRATEGY FOR WOODLAND CARIBOU, BOREAL POPULATION

The analyst will draft comments for the members to look at. The JBACE expects to submit its comments to the federal environment minister by February 2012. The comments, which will also be sent to the MRNF, will stress the importance of coordinating federal and provincial government action. The JBACE also wants to highlight the potential of connectivity between the four James Bay caribou herds for aiding in population recovery. Given that it will take 50 years before the results of recovery measures are seen, the JBACE will encourage the federal government to act swiftly.

8. PRESENTATION BY ELISABETH SIMARD (MDDEP) ON THE RESIDUAL MATERIALS MANAGEMENT POLICY'S APPLICATION IN THE JAMES BAY TERRITORY

Elisabeth Simard explained that the Québec government adopted the policy in March 2011. The main goal of the policy is to make end waste, i.e. waste that cannot be recovered for reuse or further processing, the only residual material sent for disposal, in keeping with the 4R-D principle.² The policy applies to household, industrial, commercial, institutional and construction, renovation and demolition waste, as well as to municipal and industrial sludge. It does not apply to hazardous materials generated by industry or to mine tailings or logging residues.

The policy is intended to be perpetual and is thus accompanied by an initial action plan that identifies intermediate goals for the period 2011-2015, one of which is to reduce the quantity of residual materials sent for disposal each year to 700 kg per capita by fostering source reduction and increasing the recovery rate of recyclable material and organic and construction waste. The disposal of paper and cardboard will be banned starting in 2013, the disposal of wood starting in 2014 and the disposal of putrescible organic material starting in 2020.

The policy applies to the entire territory of Québec. The 2011-2015 Action Plan earmarks \$1 million for implementing the policy in northern regions. The government hopes to work in partnership with these regions to increase its knowledge of residual materials management in northern environments.

Ms. Simard said that the 2011-2015 Action Plan also covers programs administered by Recyc-Québec and the *Regulation respecting the recovery and reclamation of products by enterprises*. Under the Regulation, enterprises must develop and implement systems in northern communities to recover the targeted products they market there³ at least once a year.

² Source reduction, reuse, recycling, reclamation, disposal.

³ The Regulation covers electronic products, batteries, paint and paint containers, used oil, antifreeze, their containers and filters, and mercury lamps (fluorescent tubes and fluocompact lamps).

Questions and comments

A JBACE member asked why northern communities, including Cree communities, are not eligible for some Recyc-Québec programs. As regards the *Regulation respecting the recovery and reclamation of products by enterprises*, Cree communities will be covered by the programs that are developed and implemented by businesses. The latter are required to set up free drop-off centres in northern areas that are easy to access by residents.

Ms. Simard explained that Cree First Nations are not eligible for certain Recyc-Québec programs because they're not considered municipalities within the meaning of the Québec legislation as they're located on Category 1A lands, which fall under federal jurisdiction. The compensation system for curbside collection services applies to municipal bodies only. Members wondered if the new regional bodies established by the framework agreement on regional governance would be eligible for Recyc-Québec programs.

Ms. Simard said that certain groups in Cree communities are eligible for Recyc-Québec funding programs, including the *Économie sociale et mobilisation des collectivités* program, depending on the terms and conditions of the programs.

As regards development projects under the Plan Nord, Ms. Simard explained that a depollution attestation issued by the MDDEP is required for major industrial projects, including new mining projects. The attestation stipulates the conditions for operation of the industrial establishment concerned, which may include requirements for managing residual materials generated by the project. According to the members, a strategic approach should be adopted by considering residual materials management at the territory level rather than the project level. A member added that this would be easier if a land use plan existed; currently there isn't one for the James Bay region.

A member for the Cree Regional Authority raised the matter of the large number of abandoned dumps in the James Bay territory, most of which belong to old mineral exploration camps. The CRA is currently considering options for cleaning up these sites.

9. FOLLOW-UP TO THE RECOMMENDATIONS ON THE REVIEW OF SCHEDULES 1 AND 2 (2008)

An MDDEP official will inquire about the progress in studying the JBACE's recommendations regarding schedules 1 and 2. In the person's opinion, it would be advisable to implement the recommendations before the Plan Nord is implemented so that many projects that fall into the "grey zone," i.e. that are not listed in either schedule, can be exempted from impact assessment. Such projects are currently submitted to the Evaluating Committee (COMEV).

A Government of Canada official should be replying to the JBACE soon, and it should be a favourable reply. The secretary will prepare a draft letter inviting the parties to act on the JBACE's recommendations.

For its part, the JBACE will begin studying mineral exploration projects, which currently fall into the grey zone. The members entrusted this mandate to the sub-committee studying Bill 14. The sub-committee will work with the analyst and, if necessary, resource people designated by the parties.

10. ADMINISTRATION

a. JBACE's budget requests

The funding bodies apparently agree to increase their share of the JBACE's funding. Discussions are under way to determine how the increase can be applied as of April 1, 2012.

The members agreed to provide the funding bodies with the projected expenditures for the next five years.

b. Proposed amendments to the Policy on Human Resources Management

The Administrative Committee is currently reviewing the Policy on Human Resources Management. A section on the ethical rules governing JBACE employees would be added, and the provisions governing parental, maternity and paternity leave would be the same as in the *Act respecting labour standards*.

c. Teleworking for the executive secretary

The Administrative Committee authorized the executive secretary to work from home one day a week, remotely accessing his workstation back in the office.

11. OTHER BUSINESS

a. Assessment of the funding program for the JBACE

Annie Déziel of the Canadian Environmental Assessment Agency informed the members of the Treasury Board requirements for Government of Canada funding programs. An external reviewer will be contacting some JBACE members and employees to determine whether the objectives of the funding program are being met or not.

b. Addition of people to the copy list for correspondence sent to JBACE members

To make the handling of JBACE files easier for them, Guy Héту and Isaac Voyageur asked that all correspondence (e-mails, etc.) sent to them by the secretariat be copied to Solaire Prince (MRNF) and Robin Campbell (CRA), respectively. The members agreed.

c. Roundtable on the Plan Nord

The JBACE has been invited to participate in a roundtable under the theme "Le Plan Nord: un projet éthique?" (Is the Plan Nord an ethical project?) that is being held on December 8, 2011 at the Université de Montréal. Since none of the members are available on that date, they asked the analyst to attend and report back to them on the discussions.

12. NEXT MEETING

The JBACE will hold its next meeting on February 29, 2012, in Montréal.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marc Jetten". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

Marc Jetten
Executive Secretary
March 13, 2012



COMPTE RENDU DE LA 171^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(Adopté)

DATE : Le 29 novembre 2011

LIEU : Bureaux de l'Administration régionale crie, Montréal

PRÉSENCES : Annie Déziel, Canada
Denyse Gouin, Québec
Ashley Iserhoff, Administration régionale crie (ARC), président
(au téléphone pour les points 2, 3, 4 et 5)
Eddy Jenniss, Canada
Jean Picard, Canada
Chantal Otter Tétreault, ARC
Isaac Voyageur, ARC, vice-président
Marc Jetten, secrétaire exécutif
Graeme Morin, analyste en environnement

ABSENCES : Guy Héту, Québec
Réal Lavigne, Québec
Maryse Lemire, Canada
Norman Wapachee, ARC

INVITÉS :¹

Pour le point 1d :

Aurora Hernandez, ingénieure minière, ARC

Pour le point 6 :

Cédric Paitre, conseiller aux affaires autochtones, Service canadien de la faune, Environnement Canada

Pour le point 8 :

Elisabeth Simard, conseillère en gestion des matières résiduelles, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

1. SUIVI DES DOSSIERS

a. Territoire du Plan Nord réservé à des fins autres qu'industrielles (50%)

Le CCEBJ a présenté son mémoire au ministre du MDDEP le 10 novembre. Le mémoire sera également transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune (et responsable du Plan Nord) avec une lettre rappelant la proposition du CCEBJ pour une évaluation environnementale stratégique du Plan Nord.

¹ L'usage du masculin au sens générique a pour seule fin d'alléger le texte.

b. Propositions d'aires protégées des communautés criées

Un membre explique que le MDDEP et l'ARC collaborent pour créer de nouvelles aires protégées et examiner les propositions des communautés criées à cet égard. Les territoires retenus devraient bénéficier d'un statut de protection d'ici 2015.

c. Mémoire sur le projet de loi 14 amendant la Loi sur les mines

Le CCEBJ a transmis son mémoire le 17 novembre même si la commission parlementaire en était déjà à l'examen, article par article, du projet de loi.

d. Projet de lettre concernant le suivi des impacts de la rupture de digue Opémiska

À la lumière des précisions fournies par Aurora Hernandez, de l'ARC, le secrétaire reformulera le projet de lettre à l'intention du sous-ministre associé aux Mines (ministère des Ressources naturelles et de la Faune – MRNF). La lettre soulignera les aspects positifs de la communication établie entre le MRNF et l'ARC. Le CCEBJ invitera toutefois le MRNF à impliquer la communauté de Waswanipi dans le processus de suivi et de restauration, et ce, le plus tôt possible.

e. Projet de Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020

Pour donner suite à la présentation du 13 octobre 2011, le CCEBJ a transmis ses commentaires au ministre du MDDEP le 23 novembre.

f. Projet de l'Association des trappeurs criés concernant le programme-pilote de surveillance des glaces

Le Consortium Ouranos accorde une partie du financement requis pour le projet. L'Association des trappeurs criés prévoit demander également du financement en vertu d'un programme des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

g. Entente de confidentialité concernant l'accès aux données sur le caribou forestier

Les membres consentent à ce que l'analyste signe l'entente de confidentialité proposée par le MRNF après y avoir apporté des modifications mineures. Dès lors, l'analyste aura accès aux données du MRNF sur le caribou forestier. Un membre indique qu'une rencontre du comité spécial sur le caribou forestier est prévue sous peu. L'analyste du CCEBJ y prendra part.

h. Propositions de forêts de proximité

Les membres apportent quelques modifications au projet de commentaires concernant les orientations relatives aux forêts de proximité. La version finale des commentaires sera transmise au sous-ministre associé aux Forêts (MRNF).

i. Accord-cadre Québec-Cris sur la gouvernance régionale

Dans le cadre des négociations en vue d'une entente définitive sur la gouvernance régionale, le directeur exécutif du Grand Conseil des Cris (GCC) a indiqué que le CCEBJ serait consulté, s'il y a lieu, sur les questions visant le régime de protection de l'environnement et du milieu social.

j. Présentation au Comité permanent de l'environnement et du développement durable (Chambre des communes) concernant la révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)

Un membre et l'analyste ont présenté le mémoire du CCEBJ aux membres du Comité permanent le 17 novembre 2011. L'analyste présentera un sommaire écrit des échanges ainsi que le verbatim d'une question concernant l'obligation de la Couronne de consulter les Premières nations. Les membres décideront alors s'il y a lieu de répondre par écrit au Comité permanent à ce sujet.

k. Travaux concernant la procédure de consultation publique du chapitre 22

L'analyste travaillera avec Kelly LeBlanc, de l'ARC, à la révision du rapport d'étape. Les membres prennent note des personnes qui remplaceront celles qui ont quitté le Sous-comité sur la consultation publique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR²

Sur une proposition d'Annie Déziel, appuyée par Chantal Otter Tétreault, l'ordre du jour de la réunion est adopté tel que modifié.

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 170^e RÉUNION (12 ET 13 OCTOBRE 2011)

Sur une proposition de Denyse Guin, appuyée par Annie Déziel, le compte rendu de la 170^e réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

4. PROPOSITION D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DU PLAN NORD : SOUMISSION DE MICHEL CROWLEY (ENAP)

Si le ministre responsable du Plan Nord répond favorablement à la demande de rencontre du CCEBJ, les membres étudieront la possibilité de recourir à un document explicatif sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES). Pour l'heure, il n'y a pas lieu d'examiner la soumission présentée par Michel Crowley à cet égard.

Si le gouvernement du Québec adopte le projet de loi n^o 27, le CCEBJ fera part de sa proposition d'ÉES à la Société du Plan Nord.

² Ashley Iserhoff s'étant joint à la réunion par téléphone, il y a quorum pour les points 2 à 5.

5. ADOPTION DE LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE DÉBUTANT LE 1^{ER} AVRIL 2011

Sur une proposition de Jean Picard, appuyée par Denyse Gouin, la proposition budgétaire pour l'année financière 2012-2013 est adoptée telle que modifiée.

En vue des exercices financiers suivants, les membres demandent au secrétaire d'étudier la possibilité de louer des espaces de bureaux plus abordables. Cette démarche serait proposée au Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage avec qui le CCEBJ partage les espaces actuels de bureau.

6. PRÉSENTATION DE CÉDRIC PAITRE (ENVIRONNEMENT CANADA) CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT DE LA POPULATION BORÉALE DE CARIBOU DES BOIS (OU CARIBOU FORESTIER)

Cédric Paitre souligne que le caribou des bois (population boréale) est une espèce vulnérable à des taux de prédation élevés en raison de son faible taux de natalité et aux perturbations de son habitat. Le développement industriel (exploitation forestière, minière, pétrolière, etc.) serait la cause principale de la perte d'habitat.

Le caribou des bois est inscrit comme « espèce menacée » selon la Loi sur les espèces en péril depuis 2003. Environnement Canada estime qu'il faut maintenir 65% d'habitat non perturbé d'une population. À ce seuil correspond une probabilité de 60% pour que la population locale puisse être autosuffisante. M. Paitre ajoute que le rétablissement d'une population de caribous forestiers, après la mise en œuvre de mesures de conservation, peut prendre de 50 à 100 ans.

Le Programme national de rétablissement présente l'aire de répartition des 32 000 caribous boréaux à travers le Canada, de même que la taille et le statut des 57 populations locales. Le Programme établit également les objectifs de survie ou de rétablissement des diverses populations. Pour le Québec, on parle d'une population approximative de 9 000 individus sans préciser combien se trouvent parmi les quatre hardes du territoire de la Baie James. D'après plusieurs commentaires reçus durant les séances de consultation avec des Premières nations du Québec, certaines données plus récentes seraient en possession du MRNF. Selon M. Paitre, ces données permettraient d'avoir un portrait plus précis de l'état des populations au Québec.

Cédric Paitre souligne qu'Environnement Canada a développé une relation forte avec les Premières nations, notamment dans le cadre des consultations et de projets sur les savoirs écologiques autochtones concernant le caribou boréal. Ces savoirs ont été pris en compte lors de l'élaboration du Programme de rétablissement.

Questions et commentaires

En réponse à une question, Cédric Paitre mentionne qu'Environnement Canada n'a pas accès aux données sur la chasse au caribou boréal. Il rappelle toutefois que cette chasse est interdite, sauf pour la chasse de subsistance. Pareillement, Environnement Canada ne dispose pas d'information concernant la proportion des hardes de la Baie James se trouvant au sud de la limite nordique d'attribution commerciale du bois. Cette information donnerait un aperçu de la vulnérabilité (ou non) des caribous boréaux face au développement du réseau de routes forestières.

Un membre du CCEBJ fait part de son étonnement concernant l'absence de mesures de conservation du caribou boréal dans les plans généraux d'aménagement forestier approuvés par le MRNF. Selon M. Paitre, le Programme de rétablissement du Canada constitue un minimum que les provinces peuvent bonifier avec leurs propres plans. D'ailleurs, les gouvernements provinciaux auront la responsabilité de mettre en œuvre le Programme de rétablissement à l'aide de plans d'action dont les premiers seraient prêts en 2013.

L'analyste du CCEBJ remarque une baisse importante de la population totale de caribous boréaux, si on compare le recensement de décembre 2010 avec les chiffres du Programme de rétablissement. Cédric Paitre explique qu'Environnement Canada travaille avec les données disponibles, principalement celles fournies par les gouvernements provinciaux.

7. PROJET DE COMMENTAIRES SUR LE PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT DE LA POPULATION BORÉALE DE CARIBOU DES BOIS

L'analyste préparera un projet de commentaires à l'intention des membres. Le CCEBJ prévoit les présenter au ministre de l'Environnement du Canada d'ici février 2012. Ces commentaires, qui seront également transmis au MRNF, souligneront l'importance de la coordination des interventions des deux paliers de gouvernement. Le CCEBJ souhaite également mettre en relief le potentiel de connectivité des quatre hardes du territoire de la Baie James. Ce facteur favoriserait leur rétablissement. Enfin, vu la période de 50 ans requise pour voir le résultat des mesures de rétablissement, le CCEBJ invitera le gouvernement du Canada à agir diligemment.

8. PRÉSENTATION D'ELISABETH SIMARD, DU MDDEP, CONCERNANT L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA BAIE JAMES

Elisabeth Simard explique que la Politique a été adoptée en mars 2011 par le gouvernement du Québec. Elle a pour but de réserver l'élimination aux résidus ultimes, i.e. ceux qu'on ne peut récupérer à des fins de réemploi ou de valorisation, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E³. La Politique s'applique aux secteurs résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, de la construction, rénovation et démolition, ainsi qu'aux boues. Elle ne couvre pas les matières dangereuses d'origine industrielle, ni les résidus miniers ou forestiers.

La Politique étant pérenne, elle s'accompagne d'un premier Plan d'action qui identifie les cibles intermédiaires pour la période 2011-2015. Par exemple, on vise un maximum de 700 kg de matières résiduelles par personne envoyées à l'élimination par année au Québec. On atteindrait

³ Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, puis élimination en dernier recours.

cette cible en favorisant la réduction à la source et en augmentant le taux de récupération des matières recyclables, des résidus organiques et des matériaux de construction. L'élimination de certaines matières sera interdite : ce sera le cas du papier et du carton à compter de 2013, du bois à compter de 2014 et des matières organiques putrescibles à compter de 2020.

La Politique s'applique à l'ensemble du Québec. Aussi, le Plan d'action 2011-2015 prévoit 1 million (\$) pour soutenir son application dans les régions nordiques. Le gouvernement souhaite également approfondir ses connaissances concernant la gestion des matières résiduelles en milieu nordique, et ce, avec les partenaires de ces régions.

Mme Simard précise que les programmes gérés par RECYC-QUÉBEC et le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises s'inscrivent aussi dans ce Plan d'action. En vertu du Règlement, les producteurs devront développer et implanter des systèmes de récupération des matières visées par le règlement dans les communautés nordiques de façon à récupérer leurs produits⁴ au moins une fois par année.

Questions et commentaires

Un membre du CCEBJ demande pourquoi les communautés nordiques, dont les communautés crie, ne sont pas admissibles à certains programmes de RECYC-QUÉBEC. Dans le cas du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, les communautés crie seront couvertes par les programmes qui seront développés et mis en œuvre par les entreprises. Ces dernières ont l'obligation d'offrir des points de dépôts à accès facile et gratuit aux citoyens dans les territoires nordiques.

Elisabeth Simard explique que les Premières nations crie ne sont pas admissibles à certains programmes de RECYC-QUÉBEC car elles ne constituent pas des municipalités au sens de la loi québécoise, se trouvant en terres de catégorie 1A qui relèvent de la compétence fédérale. Le régime de compensation des coûts de la collecte sélective s'applique aux organismes municipaux seulement. Des membres se demandent si les nouvelles entités régionales prévues dans l'Accord-cadre de gouvernance régionale seraient admissibles aux programmes de RECYC-QUÉBEC.

Mme Simard mentionne que certaines clientèles présentent dans les communautés crie ont accès aux programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC, tel que le programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités*, en fonction des modalités et conditions de ces programmes.

En ce qui concerne le développement prévu dans le cadre du Plan Nord, Elisabeth Simard précise que les grands projets industriels, tels que les nouveaux projets miniers, font l'objet d'une attestation d'assainissement du MDDEP. Ce dernier y précise les conditions d'exploitation de l'établissement assujetti. Ces conditions pourraient contenir, entre autres, des exigences au regard de la gestion des matières résiduelles du site. Selon des membres, il y aurait lieu de considérer cet enjeu à un niveau stratégique, à l'échelle du territoire, plutôt qu'à l'échelle de chaque projet. Un membre ajoute qu'un plan d'aménagement des terres faciliterait cette démarche; à l'heure actuelle, le territoire de la Baie James en est dépourvu.

⁴ Le règlement vise les produits électroniques, les piles et batteries, la peinture et ses contenants, les huiles usées, antigels, leurs contenants et filtres, et les lampes au mercure (tubes fluorescents et lampes fluocompactes).

Un membre de l'Administration régionale crie aborde la question des nombreux dépotoirs abandonnés sur le territoire de la Baie James, principalement d'anciens camps d'exploration minière. Son organisme examine actuellement les possibilités de nettoyage de ces sites.

9. SUIVI DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA RÉVISION DES ANNEXES 1 ET 2 (2008)

Un responsable du MDDEP vérifiera où en est l'examen des recommandations du CCEBJ concernant la révision des annexes 1 et 2. Ce responsable estime que l'application des recommandations serait pertinente avant la mise en œuvre du Plan Nord, car cela permettrait d'exempter un grand nombre de projets dits de « zone grise », i.e. ne figurant sur aucune des deux listes. Ces projets sont actuellement soumis au Comité d'évaluation (COMEV).

Un responsable du gouvernement du Canada doit acheminer une réponse au CCEBJ bientôt. Celle-ci serait plutôt favorable. Le secrétaire préparera un projet de lettre pour inviter les parties à donner suite à aux recommandations du CCEBJ.

De son côté, le CCEBJ entamera son examen des projets d'exploration minière, qui sont actuellement des projets de zone grise. Les membres mandatent le Sous-comité sur le projet de loi 14 à cette fin. Le Sous-comité travaillera avec l'analyste et, au besoin, des personnes-ressources désignées par les parties.

10. ADMINISTRATION

a. Demandes budgétaires du CCEBJ

Les bailleurs de fonds seraient favorables à une augmentation de leur contribution financière au CCEBJ. Des discussions sont en cours pour déterminer comment appliquer cette augmentation à compter du 1^{er} avril 2012.

Les membres conviennent de fournir aux bailleurs de fonds des prévisions de dépenses pour les cinq prochaines années.

b. Modifications proposées à la Politique de gestion des ressources humaines

Le Comité administratif travaille à la révision de la Politique de gestion des ressources humaines. Une section serait ajoutée pour les règles éthiques des employés. Pour ce qui est des congés parentaux, de maternité et de paternité, la Politique appliquerait les dispositions de la Loi sur les normes du travail.

c. Télétravail du secrétaire exécutif

Le Comité administratif a consenti à ce que le secrétaire exécutif travaille de la maison, en accédant à son poste de travail à distance, une journée par semaine.

11. VARIA

a. Évaluation du programme de financement du CCEBJ

Annie Déziel de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale informe les membres des exigences du Conseil de Trésor concernant les programmes de financement du gouvernement du Canada. Dans ce cadre, une évaluatrice externe communiquera avec des membres et des employés du CCEBJ pour vérifier l'atteinte des objectifs du programme de financement.

b. Ajout de personnes en copie des messages transmis aux membres du CCEBJ

Pour faciliter leur traitement des dossiers du CCEBJ, Guy Hétu et Isaac Voyageur ont respectivement demandé que les messages du secrétariat soient transmis en copie à Solaire Prince (MRNF) et Robin Campbell (ARC). Les membres sont d'accord.

c. Table ronde sur le Plan Nord

Le CCEBJ a été invité à prendre part à une table ronde ayant pour thème : « Le Plan Nord : un projet éthique? » (Université de Montréal, le 8 décembre 2011). Comme les membres ne sont pas disponibles, ils demandent à l'analyste d'être présent pour les informer de la teneur des discussions.

12. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Montréal le 29 février 2012.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 13 mars 2012